

**Déclaration de Politique Communautaire
2024-2029
Fédération Wallonie- Bruxelles**

**Recensement des mesures liées au
secteur à profit social**

Réalisé par l'UNIPSO



Table des matières

GOUVERNANCE.....	5
Un renforcement des relations entre niveaux de pouvoir.....	5
Davantage de transparence dans la gestion publique	5
Une rationalisation des structures et une clarification de leurs missions.....	5
Un choc administratif pour un service public plus efficace	5
Une optimisation et une harmonisation des mécanismes relatifs aux subventions	5
Une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques	6
BUDGET.....	7
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	8
Pacte d'excellence	8
La revalorisation du métier d'enseignant et la modernisation du statut pour renforcer l'attractivité du métier	8
Un choc de simplification administrative pour renforcer l'autonomie des écoles	8
Apprentissage des langues.....	9
Un enseignement spécialisé recentré et un soutien effectif des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.....	9
Le numérique, dans et au profit des apprentissages	9
L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.....	9
Des évaluations qui balisent l'ensemble du tronc commun	9
La 3ème secondaire, un projet spécifique pour chaque jeune.....	9
L'après tronc commun : un enseignement qui mène aux études et à l'emploi	10
Régions, fédération, travailleurs et employeurs unis pour l'emploi et la formation	10
Des réseaux d'enseignement plus efficaces	11
L'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR), partenaire de référence en éducation culturelle et artistique.....	11
Un climat scolaire apaisé et des bâtiments propices aux apprentissages de qualité	11
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	13
Un financement renforcé et diversifié	13
Un balisage plus clair du parcours des étudiants.....	13
Une révision de la gouvernance de l'enseignement supérieur	13
Une attention particulière pour des filières spécifiques	14
Un enseignement acteur de la transition.....	14
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE.....	15
RECHERCHE ET CARRIÈRE SCIENTIFIQUE	16

SANTÉ.....	17
ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET SOUTIEN AUX FAMILLES	19
Des démarches d’inscription simplifiées	19
Un soutien à la création de milieux d’accueil.....	19
La valorisation du personnel de la petite enfance	20
Une réforme de la gouvernance de l’ONE.....	21
La finalisation de la réforme de l’accueil temps libre	21
Un soutien à l’accompagnement de la parentalité.....	21
Un soutien aux services de garde d’enfants malades à domicile	22
L’amélioration de la santé des enfants	22
Un soutien aux familles monoparentales	22
Egalité, droit des femmes et lutte contre les discriminations	23
JEUNESSE.....	25
AIDE À LA JEUNESSE	26
MAISONS DE JUSTICE – SÉCURITÉ	27
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	28
Gouvernance.....	28
Digitalisation de l’Administration	28
Inclusion	28
Développer les compétences numériques dès le plus jeune âge.....	28
Intelligence Artificielle (IA).....	28
Education aux médias et lutte contre le cyberharcèlement.....	28
ARTS ET CULTURE	29
Les arts et culture au cœur de la démocratie.....	29
Un soutien aux artistes et à la création.....	29
Un soutien à la diffusion de la culture belge francophone	30
La promotion de l’accès à la culture	30
Un soutien pour l’éducation permanente	30
MÉDIAS.....	31
La RTBF	31
Les médias de proximité.....	31
L’éducation aux médias.....	31
FONCTION PUBLIQUE	32
Une relation politico-administrative harmonieuse et une administration renforcée.....	32
Une administration moderne, efficiente, harmonisée et attractive	32

Un management responsabilisé	32
Une fonction publique neutre, inclusive et exemplaire.....	33
RELATIONS INTERNATIONALES	34
Une politique francophone ambitieuse et impactante	34
Un renforcement des synergies entre opérateurs pour mieux valoriser la Fédération Wallonie- Bruxelles à l'étranger.....	34

GOUVERNANCE (pp.8-10)

Un renforcement des relations entre niveaux de pouvoir

- Renforcer les synergies entre FWB et RW par une coordination des ministres « à double casquettes » et des gouvernements conjoints à intervalles réguliers
- Analyser les transferts de compétences avec la COCOF et les gouvernements wallon et communautaires
- Organiser des séances régulièrement avec les gouvernements communautaires pour suivre les décisions de coopération en matières économique et d'emploi

Davantage de transparence dans la gestion publique

- Instaurer une gradation de sanctions afin de rendre pleinement effectif le Décret du 22/12/1994 (relatif à la publicité de l'administration)
- Présenter et débattre au Parlement les plans d'actions structurants d'une durée supérieure à une législature et les soumettre au vote des députés
- Instaurer un processus de consultation dans le cadre de réflexions politiques à long terme, complémentaire (et sans entrave) au processus de réforme

Une rationalisation des structures et une clarification de leurs missions

- Rationaliser le nombre de structures et clarifier leurs missions
- Dans le cas des rationalisations, recomposer des structures administratives entières et cohérentes (au cas par cas – selon les spécificités)
- Diminuer le nombre de ministres, de membres de cabinets ministériels

Un choc administratif pour un service public plus efficace

- Abroger les législations obsolètes (suggestion de simplifications législatives/administratives possible de la part du Parlement)
- Appui sur :
 - Principes de confiance (associé à une stratégie de contrôle) et « only once »
 - Automatisation des droits
 - Stratégie multicanale (physique et digitale)
 - Outils de retour de satisfaction
 - Digitalisation (notamment réforme de l'ETNIC)
 - Principes de bonne administration (égalité de traitement, non-discrimination, proportionnalité, délais raisonnable, motivation...)

Une optimisation et une harmonisation des mécanismes relatifs aux subventions

- Garantir l'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif (Note : plus de dévoiement d'argent public pour des actions de promotion de partis politiques)
- Réduire la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels
- Basculer vers des financements quinquennaux pérennes après analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leur objet et de leur éventuelle redondance

- Partager le solde des crédits facultatifs entre le soutien à des initiatives innovantes et le montant participant à l'effort budgétaire

Une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques (ex ante – itinéraire – ex post)

- Systématiser l'évaluation, via une méthodologie d'évaluation en continu des dispositifs commune à l'ensemble des parties prenantes, en lien par exemple avec le dispositif de « spending review » (revue des dépenses).
- Réfléchir à l'harmonisation des différents centres d'activités du Ministère (service d'évaluation des politiques publiques, l'Observatoire des politiques culturelles et l'Observatoire de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse).
- S'appuyer sur l'IWEPS et l'IBSA dans le cadre des évaluations
- Associer les bénéficiaires de politiques publiques à l'évaluation

BUDGET (p.11)

- Mener une politique budgétaire rigoureuse et proactive (dans le respect des règles européennes)
- Intégrer une règle d'or budgétaire afin de réduire de moitié le déficit en 2029
- Rassembler le Conseil Communautaire du Trésor (COCOT) avec la Commission Externe de la Dette Wallonne (COEDW), le Conseil Régional du Trésor (CORET) et le Conseil des Finances et de la Fiscalité de Wallonie (CFFW) dans un organe commun
- Réduire les dépenses publiques avec une attention particulière à l'efficacité des dépenses publiques -> le mécanisme de revue des dépenses sera intensifié et planifié pluriannuellement
- Digitaliser les processus, notamment budgétaires
- Favoriser les investissements productifs (basé sur une gestion financière stricte et l'analyse des nouveaux besoins)

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (pp.12-30)

Pacte d'excellence

- Evaluer le Pacte d'excellence
- Meilleur pilotage : les orientations seront soumises à la concertation des acteurs de l'enseignement au sein du Comité de concertation composé tant des organisations syndicales, des Pouvoirs Organiseurs/Fédération de Pouvoirs Organiseurs et des associations de parents, que d'acteurs de terrain dont des représentants des directions. Les dispositifs associés aux réformes devront être testés avec les acteurs concernés
- Affiner les modalités de la fin du tronc commun et du parcours de l'élève post tronc commun : réforme du qualifiant, de la formation professionnelle (notamment en renforçant l'alternance), l'enseignement de promotion sociale
- Equipes pédagogiques : renforcer la lutte contre les pénuries, poursuivre la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale, bien-être, amélioration du statut des directions d'école

La revalorisation du métier d'enseignant et la modernisation du statut pour renforcer l'attractivité du métier

- Réviser les titres et fonctions ainsi que des statuts des temporaires et définitifs – valoriser l'ancienneté interréseaux et l'expérience antérieure
- Ajuster les débuts et fins de carrière ; par exemple, alléger la charge d'enseignement à partir de 55 ans et accompagner les enseignants débutants
- Revoir pour resserrer la durée des conditions du détachement des enseignants
- Etudier pour comprendre le mal-être des enseignants post-covid
- Evaluer des expériences pilotes des pools de remplacement et éventuelle généralisation
- Evaluer et si nécessaire ajuster des différences de charges de travail entre les enseignants en fonction du temps nécessaire
- Elaborer des projets pour permettre un partage de travailleurs entre l'enseignement et les travailleurs du secteur privé
- Proposer un barème intermédiaire entre le barème 301 et 501, ce qui implique :
 - Engagement à durée indéterminée avec une augmentation de l'ordre de 2 heures hebdomadaires pour mettre fin progressivement au régime statutaire
- Privilégier une formation continue des enseignants au moyen de stages et de modules spécifiques et adaptés à la réalité vécue par rapport au master en pédagogie
- Interdire par décret le port de signes convictionnels à tous les enseignants de l'enseignement obligatoire du réseau officiel, à l'exception des professeurs de religion

Un choc de simplification administrative pour renforcer l'autonomie des écoles

- Mettre en place une plateforme pour la gestion et l'autonomisation de la carrière des membres du personnel
- Davantage d'autonomie aux directions et aux équipes pédagogiques

Apprentissage des langues

- Consulter les parents et les employeurs via un dispositif participatif sur la question de rendre obligatoire l'apprentissage a minima d'une des langues nationales
- Intégrer l'apprentissage des langues dans le CEB
- Mieux reconnaître l'immersion comme mode d'apprentissage à part entière

Un enseignement spécialisé recentré et un soutien effectif des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire

- Poursuivre l'objectif du pacte de revenir au pourcentage d'élèves pris en charge
- Repenser le processus d'orientation vers l'enseignement spécialisé : seuls les élèves qui ont en réellement besoin doivent y être dirigés
- Améliorer les transports scolaires pour les enfants spécialisés

Le numérique, dans et au profit des apprentissages

- Poursuivre la stratégie du Numérique pour l'éducation (SNE)
- Renforcer les compétences numériques du personnel éducatif ainsi que celles des élèves dès le fondamental
- Poursuivre les politiques d'équipements numériques individuels et collectifs
- Accélérer le déploiement de la connectivité externe et interne
- Inciter les établissements scolaires à interdire l'utilisation des smartphones, montres connectées etc. à des fins récréatives jusqu'à la fin du tronc commun (via le conseil de participation des élèves par exemple)

L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

- Souhait que dans l'enseignement officiel l'heure hebdomadaire d'EPC comprenne des activités consacrées au dialogue interconvictionnel et à l'apprentissage des courants religieux – garantie de l'autonomie pédagogique des fédérations de pouvoirs organisateurs du libre pour l'organisation pratique de l'EPC

Des évaluations qui balisent l'ensemble du tronc commun

- Mettre en place en fin de 3ème année primaire une évaluation externe commune
- Conserver le CEB et élargir les épreuves en intégrant la dimension polytechnique et pluridisciplinaire du tronc commun
- Mettre en place en fin de 3ème année de secondaire le certificat de tronc commun, avec une présentation orale d'un travail écrit ou d'une production en lien avec le projet d'orientation
- Porter le seuil de réussite des épreuves externes à 60% sans préjudice de l'autonomie des conseils de classe

La 3ème secondaire, un projet spécifique pour chaque jeune

- Evaluer le tronc commun dans sa forme sa durée, son impact sur les personnels,
- Développer davantage les activités orientantes

L'après tronc commun : un enseignement qui mène aux études et à l'emploi

- Concerter les acteurs sur une série d'orientations : enseignement secondaire supérieur en deux volets : en enseignement de transition préparant à la poursuite d'études supérieures et enseignement qualifiant offrant la possibilité de se former à un métier, maîtrise d'un bagage commun sanctionné par un CESS commun et à la maîtrise d'une formation spécialisée sanctionnée par un certificat spécifique, préparation des élèves de l'enseignement de transition vers l'enseignement supérieur via un dialogue celui-ci....
- Organiser un test d'orientation obligatoire en cours de scolarité
- Proposer un bilan de compétences à la fin de la 6ème secondaire
- Améliorer la qualité de l'enseignement qualifiant et son attractivité auprès des élèves, parents, entreprises et du grand public : clarification du paysage de l'alternance en lien avec les Régions. Dans ce cadre il sera veillé à garantir une offre de formation et d'enseignement raisonnablement accessible sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière sera accordée aux filières des soins de santé, à la suite des exigences fixées au niveau européen.
- Privilégier l'alternance dans toutes les filières pour les apprentissages

Régions, fédération, travailleurs et employeurs unis pour l'emploi et la formation

- Développer et améliorer les politiques croisées pour améliorer le qualifiant, l'alternance et la formation professionnelle avec les objectifs suivants : orientation positive, formation à un vrai métier, doublement de la participation à la formation professionnelle, formation qui mène à l'emploi, diplôme de qualité et reconnu
- Travailler à une orientation positive vers les filières STEAM ou un métier en pénurie, parcours plus fluides, augmentation du taux de certification, accroissement du taux de participation des personnes sans emploi, augmentation du taux d'insertion dans l'emploi des jeunes issus de l'alternance et du qualifiant
- Adopter une feuille de route s'inscrivant dans la durée avec Un plan d'actions établi avec les représentants des employeurs, des travailleurs ainsi que les opérateurs d'enseignement et de formation, afin de mettre en place un ensemble de mesures autour de 3 défis : la coordination entre acteurs francophones, l'alternance et la formation professionnelle.
- Réforme de l'alternance, de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adulte et la formation professionnelle
 - Assurer une sensibilisation et une orientation de qualité sur l'univers des métiers et des formations, en particulier STEAM et métiers en pénurie
 - Assurer une offre d'enseignement et de formation qualifiante en lien avec les besoins actuels et futurs du monde du travail
 - Créer une Coupole commune (RW/FWB) enseignement-formation : regroupe les instances de régulation et de pilotage, en ce compris l'OFFA
 - Renforcer et simplifier le cadre des certifications et le contrôle qualité des programmes d'enseignement et de formation qualifiante
 - Réformer l'alternance pour qu'à terme chaque élève de l'enseignement qualifiant ait une partie de sa formation en alternance
 - Mettre en place un cadre incitatif pour les employeurs et augmenter l'ouverture de places de stage : Définir un cadre commun d'alternance et un socle minimal

de conditions d'encadrement pour veiller à la qualité formative des lieux de stage ;

- Renforcer et valoriser le rôle du tuteur et de l'entreprise pour tous les dispositifs d'alternance et améliorer l'information, la formation et l'accompagnement des tuteurs ;
 - Informer les entreprises en s'appuyant notamment sur les secteurs et réseaux professionnels via la mise à disposition d'une plateforme d'information et de matching unique permettant une visibilité et l'exhaustivité des filières ;
 - S'assurer d'un pilotage centralisé de l'ensemble des contrats d'alternance.
- Enseignement pour adultes et formation professionnelle : augmenter la participation des personnes sans emploi et à déployer des parcours intégrés d'accompagnement et de formation

Des réseaux d'enseignement plus efficaces

- Mettre fin à la discrimination historique de traitement et de financement entre les réseaux libres et officiels en matière de taux de subventionnement par élève et en infrastructures : le taux de subventionnement du libre s'établira à 92% d'ici 10 ans

L'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR), partenaire de référence en éducation culturelle et artistique

- Devenir un pôle d'excellence accélérateur de talents artistiques et créatifs et rôle clé dans la mise en place du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)

Un climat scolaire apaisé et des bâtiments propices aux apprentissages de qualité

- Fixer un nombre minimum et maximum d'élèves par groupe-classe en tenant compte de la spécificité des élèves
- Mettre en place, en matière de bien-être et de santé mentale, des collaborations cadrées avec les acteurs de la santé et de l'extrascolaire issus des secteurs privé et public ou du milieu associatif pour un service de proximité :
 - Insérer dans la formation initiale et continue la thématique d'une sensibilisation au bien-être psychologique professionnel
 - Optimiser la collaboration entre les CPMS ; les SAS, SIS, les pôles territoriaux, les internats, les AMO, les services de la jeunesse...
 - Répondre à la problématique du (cyber)harcèlement, notamment basé sur le genre ou l'orientation sexuelle (suivi et évaluation de l'EVRAS, soutien aux personnes de centres de référence spécialisé en santé mentale, interdire l'utilisation de smartphones jusqu'à la fin du tronc commun...)
 - Travailler avec les communautés flamande et germanophone à l'harmonisation de la réforme des rythmes scolaires annuels
 - Voir s'il est possible d'adapter la réforme des rythmes scolaires journaliers au rythme chrono-biologique de l'élève (temps para-scolaire, temps extra-pédagogique)
 - Décloisonner l'enseignement, l'accueil temps libre (ATL) et les écoles de devoirs (EDD)

- Mettre en place un nouveau contrat entre les écoles, les parents et les élèves en collaboration avec WBE et les fédérations de pouvoirs organisateurs
- Favoriser les circuit-courts et les produits locaux pour les repas scolaires
- Poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires et en construire des nouveaux
- Soutenir un maillage de piscine accessibles à toutes écoles en collaboration avec les Régions, les provinces et les communes

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (pp.31-37)

- Maintenir les objectifs et finalités du décret paysage en particulier la lutte contre l'échec et l'allongement des études, avec une attention particulière sur le rôle de l'enseignement supérieur comme acteur favorisant l'accès au marché du travail, notamment en assurant l'information des étudiants quant aux débouchés des différentes études et les métiers en pénurie

Un financement renforcé et diversifié

- Remplacer le mécanisme d'enveloppe fermée par un mécanisme de financement qui préserve structurellement l'enseignement supérieur d'une dégradation des moyens par étudiant et qui pourra intégrer un critère de performance en termes de lutte contre l'allongement des études, comme le taux de participation aux examens
- Permettre davantage de flexibilité dans l'utilisation des moyens
- Inciter y compris financièrement à la fusion des établissements d'enseignement supérieur proches
- Réformer le mécanisme d'indexation des allocations de fonctionnement et du coût moyen brut pondéré des Hautes Écoles afin de faciliter l'utilisation budgétaire des moyens mis à leur disposition

Un balisage plus clair du parcours des étudiants

- Réforme du décret adopté en fin de législature, pour mieux lutter contre l'allongement des études et le décrochage, d'offrir plus de clarté dans les critères de réussite et de mieux accompagner l'étudiant dans son parcours : en concertation avec le secteur, envisager les pistes suivantes : retour à l'annualité des études, mise en œuvre totale ou adaptée du décret Glatigny ou autres
- Prévoir un bilan de compétences obligatoire, en collaboration avec l'enseignement obligatoire, pour permettre à l'étudiant d'évaluer ses compétences et ses éventuelles lacunes
- Poursuivre la réflexion sur les rythmes académiques

Une révision de la gouvernance de l'enseignement supérieur

- Redéfinir les missions de l'ARES avec la volonté que l'ARES se consacre exclusivement à sa mission d'instance de concertation auprès du Gouvernement et du Parlement : les moyens de l'ARES seront adaptés à cette mission
- Mettre en cohérence l'offre de formation de l'enseignement supérieur avec les besoins sociétaux et non en inflation constante : balisage strict du processus d'octroi des habilitations
- Réforme de la participation et de la représentation des étudiants pour garantir la représentation au niveau communautaire mais également la représentation étudiante locale

Une attention particulière pour des filières spécifiques

- Examiner la possibilité de mettre en place un incitant à l'orientation ou à la réorientation vers les formations menant à des métiers en pénurie, notamment dans le médical ou le para-médical
- Examiner la possibilité de faire évoluer la dernière année de la formation initiale des enseignants vers un modèle en alternance, avec rémunération des étudiants-enseignants
- Être attentif à la poursuite de l'objectivation réelle des besoins des francophones en matière de médecine : insister auprès de l'état fédéral pour supprimer les quotas INAMI limitant l'accès à la profession médicale
- Examiner le paysage des formations en soins infirmiers et prendre des mesures visant à garder une seule filière de bachelier en soins infirmiers
- Mettre en place une réelle stratégie de promotion des métiers STEAM et développer une offre d'enseignement supérieur en alternance

Un enseignement acteur de la transition

- Adapter les programmes académiques, en ce compris la formation initiale des enseignants, afin d'y inclure des cours sur les sciences environnementales, les énergies renouvelables et la durabilité, et d'assurer une compréhension approfondie des enjeux écologiques

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE (pp.38-39)

- Mener un projet de renforcement et d'optimisation de l'EPS afin de repositionner celui-ci dans un écosystème revu
- Mettre à l'échelle, repositionner et fusionner les opérateurs
- Alléger la charge administrative, soutenir les directions et développer leur leadership
- Renommer l'EPS et réaliser une stratégie de communication pour diffuser ce nouveau nom
- Développer une offre de formation dynamique, répondant aux évolutions du marché du travail, améliorer la régulation de son offre, actualiser régulièrement ses contenus pédagogiques, moderniser ses mécanismes de financement en fonction du type d'Unité d'enseignement (métier en pénurie, CESS...) et du public visé (demandeurs d'emploi, NEET's, occupationnel)
- Renforcer les partenariats avec le monde du travail, les acteurs publics en charge de la formation et de l'accompagnement des adultes sans emploi, et ceux engagés dans la lutte contre l'abandon scolaire

RECHERCHE ET CARRIÈRE SCIENTIFIQUE (pp.40-41)

- Favoriser la simplification administrative des régulations relatives aux essais cliniques, et que le personnel médical de nos hôpitaux universitaires puisse bénéficier d'une formation doctorale et post-doctorale spécifique

SANTÉ (pp.42-43)

- Sous réserve d'une modification du mode de planification de l'offre médicale, sur le plan des soins, une attention majeure sera accordée aux praticiens médicaux et paramédicaux :
 - Leur nombre fera, le cas échéant, objet de négociations avec le niveau fédéral, leurs profils et leurs formations seront adaptés en fonction des besoins objectivés
 - L'attractivité de leurs métiers sera également renforcée
 - Le financement des infrastructures hospitalières qui dépendent de la FWB sera garanti par la poursuite des mécanismes déjà en vigueur
 - Les principes de simplification et d'harmonisation seront activés
- En matière de prévention :
 - Contribuer à l'amélioration de la santé des enfants en veillant à une meilleure articulation entre Centres psycho-médicosociaux (CPMS) et Services de promotion de la santé à l'école (PSE)
 - En étudiant l'opportunité de mettre en place une structure unique dédiée à la santé des élèves
 - Évaluer les services PSE et CPMS, les optimiser, harmoniser les pratiques et, le cas échéant, renforcer les équipes.
 - Évaluer l'opportunité de rétablir les unités mobiles de vaccination
 - Digitalisation et développement des outils informatiques, poursuivre l'implémentation du dossier informatisé médico-social de l'enfant en lien avec le dossier médical global et son dossier PSE
 - Étendre le programme de dépistage néonatal d'anomalies congénitales et élargir en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques
 - Améliorer la prévention par une augmentation du taux de vaccination
 - Améliorer la stratégie de vaccination contre le HPV en tenant compte des recommandations du Conseil supérieur de la santé. L'opportunité d'abaisser l'âge de la vaccination sera examiné
 - Établir un plan d'action et de communication sur les enjeux de la vaccination
 - Soutenir le développement des consultations prénatales et pour enfants de l'ONE
- Programme de sensibilisation auprès des groupes à risques dont une partie se retrouve dans les Maisons de Justice, et renforcer la formation de leur personnel
- Garantir la qualité, l'accessibilité et le nombre suffisants de praticiens pour répondre aux besoins de santé de la population de la FWB
- Dans le cadre de la commission de planification de la FWB, tenir compte des pénuries chez les médecins généralistes et les spécialistes dans les différentes spécialités. Les sous-quotas pourront être revus. Les évaluations des besoins tiendront compte des pénuries dans les communes mais aussi des pénuries dans le système de soins de santé et de prévention (OA, PSE, ONE, médecine du travail, ...). Utiliser les leviers qui permettront de favoriser les stages dans les zones en pénurie
- Clarifier le paysage des formations initiales des professions de santé pour en garantir la cohérence avec les normes d'agrément fédérales et les directives européennes

- Faire évoluer les conditions de stage des étudiants en soins infirmiers pour garantir l'amélioration de l'encadrement et la reconnaissance de leur pratique + veiller à ce que les stages renforcent l'attractivité de la profession
- Améliorer la reconnaissance des diplômes non européens relevant des professions de soins de santé
- Veiller à l'accélération, à la simplification et à l'informatisation des procédures dans l'agrément des professions de santé
- Poursuivre le plan de la Communauté de constructions hospitalières établi par la Communauté française et évaluera le dispositif tel que prévu dans le décret
- Évaluer la programmation des IRM pour répondre aux normes européennes en concertation avec le Fédéral
- Harmoniser et simplifier les procédures d'autorisation et de justification pour le financement des « centres de revalidation » liés aux hôpitaux universitaires

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET SOUTIEN AUX FAMILLES (pp.44-51)

- Permettre à chaque famille d'avoir accès à une place d'accueil de qualité si elle le souhaite (1000 premiers jours de l'enfant ont un impact sur son développement, disponibilité de places en crèche constitue un élément primordial de maintien de l'emploi mais aussi la remise à l'emploi, en très grande majorité des femmes, permet de générer des emplois directs et indirects)
- Permettre aux milieux d'accueil d'exercer leur responsabilité et de prendre soin des enfants de manière adéquate vu la « fragilité » de ces derniers, liée à leur état de grande dépendance
- Garder au cœur des préoccupations la convention internationale des droits de l'enfant qui reconnaît l'égalité humaine à tous les enfants quel que soit leur contexte de vie ou leurs particularités ainsi que le droit universel et inaliénable à l'éducation pour chacun d'eux

Des démarches d'inscription simplifiées

- Simplifier les démarches d'inscription dans un milieu d'accueil par la création d'une liste unique et un dossier unique de candidature digitalisée
- Réformer l'actuel mécanisme de priorisation de places, à l'année ou de manière ponctuelle, pour le rendre transparent et prioriser les demandes des parents qui travaillent, qui postulent un emploi et ceux qui sont en formation, de manière à faciliter la combinaison entre le temps de travail/de formation et le rôle de parent
- Étudier l'implémentation d'un calcul automatique de la Participation Financière des Parents (PFP), dans le respect de la législation en matière de Règlement Général sur la Protection des Données
- Revoir les dispositifs actuels qui permettent la gratuité de l'accueil pour prévoir une participation, même symbolique, pour l'accès aux milieux d'accueil
- Supprimer le mécanisme d'absences non justifiées et non payées en le convertissant en un forfait mensuel (en contrepartie une réduction équivalente en moyenne de la PFP sera appliquée) permettant une simplification administrative par la suppression du calcul journalier de la participation des parents (suppression des justificatifs divers à traiter et à conserver)

Un soutien à la création de milieux d'accueil

- Poursuivre l'évolution du financement permettant de couvrir les heures d'ouverture des structures, c'est-à-dire tendra à terme vers le financement de 1.5 ETP pour 7 enfants pour les milieux d'accueil respectant le cadre de la participation financière des parents
- Être attentif à l'atteinte d'occupation des places d'au moins 80% afin de garantir un maximum de possibilités d'accueil pour les parents et les enfants. Le taux de subventionnement pourrait être modulé en fonction
- Mener une réflexion sur les mécanismes de subsidiarité en veillant notamment à l'équité entre les différents types de milieux d'accueil
- Accorder une dérogation générale à durée indéterminée pour les milieux d'accueil n'atteignant pas le multiple de 7

- Finaliser, pour celles qui le souhaitent, la transformation des accueillantes conventionnées en accueillantes salariées
- Soutenir la création d'une équipe de puéricultrices volantes répartie adéquatement par zone territoriale
- Développer d'autres possibilités d'accueil de la petite enfance complémentaires aux milieux d'accueil traditionnels permettant de répondre à des besoins plus spécifiques (accueil occasionnel et de courte durée d'enfants en fonction des besoins des parents), ponctuels ou limités dans le temps, ou simplement de rencontrer l'objectif de bien-être et de socialisation pour tous les enfants et éviter l'isolement social des parents
- Soutenir l'accueil familial et le recours aux travailleurs et travailleuses indépendants, et étudier l'opportunité de réintroduire les co-accueils
- Réalisation effective des projets retenus dans le cadre du plan Equilibre :
 - Analyser et compléter les modalités de subventionnement initiales en laissant un délai de concrétisation suffisant pour le volet 2
 - Solliciter une prolongation de délai auprès de la Commission européenne pour les projets du volet 1 financés dans le cadre du Plan National de Relance et de Résilience
 - Optimiser l'accompagnement administratif des porteurs de projets
 - Étendre les conditions d'accès au financement de Wallonie-Santé pour les projets du plan Equilibre
- Création de nouvelles places additionnelles, en fonction des besoins objectivés par la liste unique, au-delà des 33 % de places dans les milieux d'accueil pratiquant la PFP encadrée et des 50 % tout secteur confondu
- Droit de tirage et de mobiliser tous les leviers de possibilités d'accueil non marchandes (crèches, accueil à domicile, enfants malades, lieux de rencontre enfants parents...) permettant de répondre à l'ensemble des besoins des familles (emploi, formation des parents, socialisation de l'enfant...) et modifier en conséquence l'accord de coopération « Enfance »
- Promouvoir des modèles innovants associant des partenariats entre les milieux d'accueil et les secteurs publics, des entreprises, de l'associatif et de l'économie sociale
- Simplifier des normes applicables aux milieux d'accueil en gardant à l'esprit un juste équilibre entre la qualité de l'accueil, le confort du lieu de travail et les coûts qu'ils induisent pour les porteurs de projets
- Soutenir auprès du Gouvernement fédéral, une réduction du taux de la TVA appliqué sur les travaux de construction et de rénovation des milieux d'accueil de la petite enfance de 21 % à 6 %
- Solliciter auprès du Gouvernement fédéral le doublement de la déductibilité des frais de garde pour permettre aux parents de poursuivre pleinement leur carrière professionnelle ou de se former ainsi que l'introduction d'une indemnité pour frais de garde pour la garde d'enfants malades

La valorisation du personnel de la petite enfance

- Harmoniser la valorisation barémique des puéricultrices en veillant à l'impact sur les milieux pratiquant la PFP libre, de manière à éviter la concurrence entre secteurs, et il mènera une réflexion sur les aménagements de fin de carrière
- Assurer le passage de toutes les accueillantes conventionnées au statut de salariées tel que prévu dans le contrat de gestion de l'ONE
- Promouvoir les accords de coopération entre l'Office de la Naissance et de l'Enfance, l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME), les centres de formation en alternance (EFP), l'Enseignement en

alternance (CEFA) pour faciliter les stages en milieu d'accueil et la formation en alternance

- Mettre en place le nouveau profil de formation accueillante d'enfants lancé dans l'instance du SFMQ (Service Francophone des Métiers et des Qualifications)
- En concertation avec le secteur, réviser la liste des qualifications requises pour accéder aux métiers d'accueil de la petite enfance et la valorisation des acquis de l'expérience permettant de faire valider des compétences acquises en cours de carrière, sans impacter la qualité de l'accueil
- Soutenir les projets de tutorat qui permettent aux milieux d'accueil qu'un membre de l'équipe d'accueil des enfants puisse avoir du temps pour former de nouveaux travailleurs ou encadrer des stagiaires, en dehors de l'accueil des enfants -> réfléchir sur l'opportunité d'inscrire ces projets dans la durée comme dispositifs structurels
- Mener une grande campagne de communication et faire la promotion des métiers de l'enfance, y compris le nouveau bachelier en accueil et éducation du jeune enfant, qui permettent d'accéder à des métiers liés à la petite enfance au sens large

Une réforme de la gouvernance de l'ONE

- Poursuivre les travaux du projet « efficience » et la réforme en profondeur de la gouvernance de l'ONE, pour une administration orientée « usagers » (enfants, parents, milieux d'accueil) et orientée « résultats » (simplification de la réglementation, simplification drastique de la charge administrative, digitalisation et souplesse)
- Renforcer le rôle d'accompagnement et de conseil efficient de l'ONE à destination des milieux d'accueil
- Développer a minima en synergie avec le secteur de l'aide à la jeunesse des missions axées sur la prévention
- Développer des synergies avec les Régions en vue de faciliter l'accès aux différents outils permettant d'accompagner et de professionnaliser la gestion financière des milieux d'accueil

La finalisation de la réforme de l'accueil temps libre

- Faire aboutir la réforme de l'Accueil temps libre (Accueil extrascolaire, Centre de Vacances, Ecole des Devoirs), en adéquation avec les nouveaux rythmes scolaires et la réforme du rythme journalier, pour une reconnaissance de l'accueil temps libre comme un troisième lieu de vie de l'enfant
- La réforme doit concourir à apporter des solutions :
 - En vue de diminuer la précarité de l'emploi dans les différents secteurs de l'ATL, et en particulier pour les accueillantes et accueillants de l'accueil extrascolaire
 - Aux conséquences des nouveaux rythmes scolaires sur l'encadrement et l'offre de stages durant les congés scolaires tout en leur facilitant l'accès aux infrastructures scolaires

Un soutien à l'accompagnement de la parentalité

- Développer des consultations prénatales et de l'offre de consultation pour enfants en s'assurant d'une adéquation aux besoins des enfants et des familles et d'une couverture territoriale optimale en synergie avec les trajets de soins périnataux. Une réflexion sera menée en vue d'une meilleure articulation entre les sage-femmes et les Partenaires enfants-parents de l'ONE
- Porter une attention particulière sur la santé mentale des (futurs) parents et notamment les dépressions postpartum

- Renforcer les services d'accompagnement des familles existants (lieux de Rencontre Enfants Parents, Espaces Parents dans la Séparation, Services d'Accompagnement Périnatal, Services d'Accompagnement des Familles) et leur augmentation, avec une attention particulière portée aux familles monoparentales et aux familles en difficulté
- Concernant les services spécifiques de soutien en matière de violence et maltraitance :
 - Renforcer les services d'accueil pour femmes et enfants victimes de violences conjugales et familiales
 - Améliorer la synergie avec l'aide à la Jeunesse en termes de prévention et de prise en charge de la maltraitance (services SOS Enfants et Service d'accueil spécialisé de la petite enfance)
- Demander au Gouvernement fédéral de mener une réforme des congés parentaux, ce qui aura un impact sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, sur l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi sur le besoin de places en crèches

Un soutien aux services de garde d'enfants malades à domicile

- Porter une attention au secteur des Services d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile (SAEMD) qui propose une garde à domicile des enfants qui, pour des raisons médicales, ne peuvent fréquenter le milieu d'accueil ou scolaire :
 - Harmoniser le cadre juridique permettant de soutenir les services existants, procéder à l'analyse de la répartition territoriale et, le cas échéant, dégager les moyens financiers permettant de répondre aux besoins non rencontrés des parents
 - Mettre en place un répertoire public et accessible aux parents avec l'appui de l'ONE, accompagné d'une campagne de visibilité de ces services pour promouvoir le secteur dans sa globalité

L'amélioration de la santé des enfants

- Élargir les programmes de dépistages et de vaccination mis en oeuvre par l'ONE, en poursuivant la sensibilisation et en développant un plan d'actions en matière de communication à l'attention des familles, des enfants et des professionnels en vue d'une augmentation de la couverture vaccinale
- Soutenir la poursuite de l'implémentation du dossier informatisé médico-social de l'enfant
- Veiller à une meilleure articulation entre Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et Services de promotion de la santé à l'école (PSE) et étudier l'opportunité de mettre en place une structure unique dédiée à la santé des élèves. Évaluer les services PSE et CPMS, les optimiser, harmoniser les pratiques et renforcer les équipes

Un soutien aux familles monoparentales

- Créer un statut « famille monoparentale » qui se basera sur la composition familiale et sur la situation socio-économique des ménages. Les différents niveaux de pouvoir seront ainsi tenus d'adopter une stratégie globale et transversale pour les familles monoparentales axée sur les facteurs de précarité

Egalité, droit des femmes et lutte contre les discriminations (ndlr : idem que DPR)

- Actualiser les législations « Discrimination », veiller à les harmoniser et à mettre en place les dispositions particulières et conformes requises afin d'offrir une protection plus large à un public cible plus étendu, particulièrement aux personnes âgées, aux LGBTQIA+, etc.
- Diversifier les initiatives en faveur du service citoyen, en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'y avoir accès et en favorisant l'orientation des jeunes vers ces activités
- Lutter contre toutes les discriminations, en ce compris le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, de manière spécifique et transversale, dès l'école, lieu d'ouverture au monde par excellence, et tout au long de la vie, notamment en mettant en place des actions de sensibilisation et des outils
- Prévoir un référent « fair-play » dans chaque fédération sportive et à lier la labellisation d'un club aux mesures en matière de prévention et de sanction de la violence dans et autour des terrains
- Sensibilisation et lutte contre les violences faites aux femmes telles que les violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques :
 - Rendre les moyens structurels pour continuer à développer les services d'accompagnement et de prise en charge des victimes de violences et de leurs familles et renforcer de manière appropriée les partenaires apportant de l'aide aux justiciables, et en particulier les services d'aide aux victimes spécialisés en matière de violence intrafamiliale
 - Proposer une offre de services, géographiquement équilibrée, sur l'ensemble du territoire, et prenant en considération l'ensemble des violences
- Mise en place d'une politique intégrée et interdisciplinaire permettant la collaboration d'une pluralité d'acteurs institutionnels dans la prise en charge concertée des personnes victimes de violences (police, SAJ/SPJ, partenaires des Maisons de justice, justice, etc.)
- Information complète quant aux services d'aides et dispositifs existants, et à en assurer la visibilité, voire à l'améliorer, en ce compris sur les lieux de travail
- Poursuivre et renforcer la formation initiale et continue des actrices et acteurs de terrain (magistrats, policiers, personnel de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice, personnel de la santé, agents de prévention, agents de sécurité, enseignants, éducatrices et éducateurs de rue, etc.) sur l'égalité de genre, les violences et les enfants exposés aux violences conjugales
- Poursuivre la recherche scientifique sur le sujet afin d'en étudier les causes profondes, les effets, la fréquence et les taux de condamnation, et valoriser l'utilisation des données recueillies
- Meilleur accès au remboursement total des soins et aux opérations liées à la reconstruction des femmes victimes de mutilation génitale
- Soutenir les actions visant à informer et sensibiliser sur la contraception, la vasectomie, les maladies et infections sexuellement transmissibles et renforcera l'accessibilité financière des contraceptifs (féminins et masculins) pour permettre des choix réellement éclairés et éviter les grossesses non désirées
- Défendre le principe d'une « conscience de la charge familiale partagée » et déconstruction des stéréotypes relatifs aux rôles sociaux
- Tendre vers la parité au sein des organes exécutifs publics et dans l'ensemble des organes de direction des pouvoirs publics

- Poursuivre la valorisation du sport féminin et la place des femmes dans le secteur sportif, notamment en incitant les fédérations sportives à remettre des récompenses identiques aux femmes et aux hommes lorsque des compétitions identiques sont organisées et en encourageant la diffusion du sport féminin de haut niveau sur la chaîne publique et les télévisions locales
- Promouvoir et soutenir la formation et l'accès des femmes/hommes aux domaines traditionnellement masculins/féminins pour répondre aux besoins du marché
- Encourager l'entrepreneuriat des femmes via le soutien aux réseaux de femmes entrepreneurs et aux campagnes de sensibilisation à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux métiers STEAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques)
- Développer un Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+
- Reconnaître les personnes LGBTQIA+ comme public cible des plans « diversité » de la fonction publique
- Maintenir le soutien aux acteurs associatifs apportant accompagnement et soutien aux personnes LGBTQIA+ et notamment les jeunes exclus de leur famille après un coming-out ou un outing
- Sensibiliser le corps enseignant et les services de la jeunesse sur l'accueil de la transidentité de l'enfant et de l'adolescent

JEUNESSE (pp.52-53)

- Créer autour des associations de jeunesse une dynamique positive pour viser l'engagement des jeunes dans les projets
- Développer notion de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS)
- Revoir les rôles et missions des Organisations de Jeunesse et des Centres et Maisons de Jeunes en concertation avec le secteur
- Établir une offre d'associations Jeunesse sur tout le territoire (+ prioriser les zones territoriales moins couvertes)
- Simplifier la part administrative (notamment utilisation de sources d'information centralisées et authentiques)
- Intensifier l'accompagnement continu des services d'inspection
- Faciliter la lisibilité des financements et des reconnaissances en révisant les appels à projets, circulaires, polyagrément
- Simplifier/rationaliser/adapter le rôle et les processus de représentation sectorielle
- Soutenir l'implémentation d'un service citoyen et la valorisation des compétences acquises durant cette expérience
- Intégrer les associations de jeunesse dans la réflexion sur les rythmes scolaires journaliers
- Soutenir le développement d'endroit de camps de qualité pour les mouvements de jeunesse (collaboration accrue avec les écoles, les clubs sportifs, les pouvoirs locaux et les agriculteurs)

AIDE À LA JEUNESSE (pp.54-55)

- Coordonner les acteurs et les niveaux de pouvoir pour agir en amont et mettre en œuvre une politique de prévention éducative et spécialisée
- Nommer un même ministre pour l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse
- Mettre en place une stratégie transversale réunissant ces trois compétences, l'enseignement obligatoire et le sport
- Instaurer des dispositifs de prises en charge structurels, éventuellement cofinancés, transversaux, au-delà de protocoles et conventions, adaptée au jeune
- Renforcer la visibilité du numéro 103 par des collaborations intersectorielles (enseignement, enfance, jeunesse, culture et sport)
- Adapter et réorganiser les modalités de prises en charge par les services d'accueil d'urgence
- Faciliter la transition vers la majorité au travers de services de parrainage, l'accompagnement des services de 1ère ligne ...
- Augmenter l'attractivité des métiers de l'Aide à la Jeunesse (formation, protocole d'encadrement...)
- Poursuivre l'accueil des MENA – Réaffirmer le caractère complémentaire et supplétif de l'AJ par une participation accrue de Fedasil
- Développer un outil statistique afin de pouvoir guider la politique de l'AJ

MAISONS DE JUSTICE – SÉCURITÉ (pp.56-58)

- Favoriser une résolution rapide et efficace des conflits familiaux lorsque ceux-ci portent atteinte à l'intérêt de l'enfant (Interventions des MJ et Espaces-rencontres)
- Prendre en charge de manière individuelle (MJ et Protection de la Jeunesse) afin d'agir sur les premiers signes et prévenir la récurrence
- Assurer une meilleure coordination entre Aide à la Jeunesse – OCAM – Services de renseignement et sécurité (partage d'info et mise en place d'un cadre clair le permettant)
- Maintenir une offre suffisante de places en IPPJ
- Développer un outil/cadre de responsabilisation et de prévention (novatrice) pour les mineurs délinquants (récidivistes ou non)
- Développer un cadre légal permettant aux travailleurs de l'AJ de participer aux concertations de cas et d'échanger des informations
- Favoriser la formation/scolarisation aux jeunes placés en IPPJ et entre Communautaire pour Mineurs Dessaisis (CCMD)
- Collaborer avec la Cocom et la Communauté flamande à l'élaboration d'un accord de coopération

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (pp.59-60)

Gouvernance

- S'appuyer sur le numérique pour déployer toutes ses politiques

Digitalisation de l'Administration

- Digitaliser pour simplifier (généralisation du principe de confiance, du « only once » et du fast track, réforme de l'ETNIC)
- Systématiser la collecte de données pour piloter et évaluer les dispositifs publics
- Développer une approche cohérente décloisonnée des services numériques

Inclusion

- Déployer une politique garantissant aux citoyens en situation d'exclusion digitale un moyen d'accéder et d'utiliser les outils numériques
- Consacrer le « droit à être entendu et reçu en personne » par décret et assurer une alternative non-numérique
- Renforcer l'accessibilité des sites web publics et para-publics, notamment aux personnes en situation de handicap

Développer les compétences numériques dès le plus jeune âge

- Poursuivre et amplifier le programme École Numérique
- Promouvoir et soutenir les filières STEAM et attirer les plus jeunes et femmes vers options et filières économiques, scientifiques et technologiques

Intelligence Artificielle (IA)

- Intégrer l'IA pour réduire les coûts, optimiser le service aux usagers et faciliter le travail des agents

Éducation aux médias et lutte contre le cyberharcèlement

- Renforcer l'éducation aux médias (synergies entre RTBF – Secteurs de l'enseignement – AJ)
- Encourager la recherche sur l'impact des médias sociaux sur la santé mentale
- Protéger les élèves et leur développement cognitif (fin de l'utilisation du smartphone à des fins récréatives dans les établissements scolaires jusqu'à la fin du tronc commun)

ARTS ET CULTURE (pp.61-67)

Les arts et culture au cœur de la démocratie

- Respecter les deux principes fondamentaux au cœur d'une culture démocratique : la liberté artistique et la liberté associative notamment en abrogeant toute réglementation empiétant sur le pouvoir de gestion des organes d'administration et de direction en s'appuyant sur les bonnes pratiques de la charte associative
- Tisser un contrat de confiance avec le secteur culturel et cultiver une concertation et un dialogue permanents
- Respecter envers les opérateurs culturels la liberté associative et simplifier les relations administratives
- Finaliser la mise au point d'un cadastre de l'emploi culturel et artistique
- Diversifier et revaloriser le financement de la culture
- Soutenir des fédérations (inter) professionnelles encouragées à se regrouper pour assurer une représentativité suffisante
- Créer un guichet unique pour les artistes et les entrepreneurs culturels en étudiant la faisabilité de l'établir via la création d'une maison des artistes et des fédérations.

Un soutien aux artistes et à la création

- Promouvoir de nouvelles sources de financement, notamment le mécénat et le financement participatif et défendre auprès de l'autorité fédérale l'adoption d'une réglementation fiscale incitative pour le mécénat
- Poursuivre le refinancement de filières, en priorité celle des lettres et du livre, en réservant une partie des moyens au soutien à la carrière professionnelle des artistes.
- Créer une « Fondation pour les Arts » ayant pour but de favoriser la philanthropie culturelle et le soutien à la création artistique
- Assurer une juste rémunération des artistes en poursuivant et en renforçant l'attention portée à l'emploi artistique (aspects quantitatifs et qualitatifs) généré par les opérateurs, dans l'examen des demandes de subventions et dans les évaluations
- Garantir l'indexation des montants des aides ponctuelles (par exemple les bourses et aides au projet)
- Améliorer la gouvernance des commissions et conseils, pour assurer l'exercice de la liberté artistique, via notamment :
 - La révision des critères d'attribution des subventions, en valorisant la médiation culturelle favorisant le développement des publics
 - La transparence et la publicité des procédures et des avis
 - Une gestion visant à mettre fin aux conflits d'intérêt et nécessitant, le cas échéant, la révision de la composition des instances
 - Une évaluation et, le cas échéant, une adaptation des voies de recours. Il veillera à finaliser les contrat-programmes en appliquant une juste proportionnalité des exigences du décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de scène et des montants octroyés
- Rendre les procédures administratives simples, claires et cohérentes pour plus d'efficacité, de liberté et de sens.

- Soutenir l'évaluation et l'amélioration de la réforme sur le statut des artistes
- Poursuivre la mise en place du Parcours d'Education culturelle et artistique (PECA) dans les écoles

Un soutien à la diffusion de la culture belge francophone

- Inciter les centres culturels à augmenter leurs capacités de diffusion des artistes de la FWB et de médiation culturelle, tout secteur confondu, et prendre les mesures décrétales nécessaires
- Engager une réflexion sur l'utilisation des budgets alloués au service public de la RTBF, notamment en termes de financement de projets culturels et artistiques

La promotion de l'accès à la culture

- Soutenir les activités « hors-les-murs » des institutions culturelles et en particulier des Centres culturels
- Mettre en place des dispositifs pour contribuer à une plus grande accessibilité de l'offre culturelle pour les aînés et personnes en situation de handicap tant sur le plan de l'accès aux lieux que sur le plan de l'accès aux contenus et de l'accessibilité sensorielle
- Refinancer le programme d'aide à la diffusion « Spectacles à l'école » pour le jeune public et mettre en oeuvre des solutions de mobilité adaptées à la pleine application du PECA en concertation avec les Régions
- Evaluer le décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, au regard de son efficacité en matière d'accessibilité
- Réformer le décret relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de Centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité pour en améliorer l'efficacité
- Encourager le développement du mécénat et le considérer comme source de financement complémentaire. Dans ce cadre, créer un incitatif fiscal complet pour le mécénat sur le modèle de la loi française Aillagon de 2003 (réduction d'impôt de 60 % du don effectué par les entreprises et réduction de 66 à 75 % du don effectué par les particuliers avec des plafonds prédéterminés) et définir un cadre légal et fiscal spécifique à même de stimuler et de supporter les entreprises dans leurs investissements sociétaux

Un soutien pour l'éducation permanente

- Evaluer le décret éducation permanente, le secteur, la bonne gouvernance et la manière dont l'administration s'acquitte de sa mission d'évaluation, en vue de moderniser, le cas échéant, les procédures d'évaluation et d'y intégrer les principes de bonne gouvernance repris dans le décret de « Nouvelle Gouvernance Culturelle »
- Garantir les évolutions du secteur par la poursuite de nouvelles reconnaissances et l'évolution des reconnaissances existantes ainsi que par le soutien à la mise en oeuvre de projets ponctuels

MÉDIAS (pp.68-70)

La RTBF

- Recentrer la RTBF sur ses missions de service public : l'information, la culture et l'éducation permanente. Contribuant à l'effort d'assainissement budgétaire, la dotation fonctionnelle de la RTBF sera maintenue au montant 2024 plafonné durant toute la législature
- Revoir la politique d'acquisition des droits de diffusion en clair de programmes, notamment sportifs, de telle manière à ne pas empêcher les chaînes de télévision privées belges francophones qui le désirent de les acquérir au prix du marché

Les médias de proximité

- Inciter les synergies intégrées entre les médias de proximité et avec la RTBF, sur base d'accords garantissant une juste réciprocité et la valorisation des économies ainsi réalisées

L'éducation aux médias

- Maintenir les moyens dédiés à l'éducation aux médias, notamment les opérations telles que « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe », en lien avec les initiatives en formation au numérique (ex : RTBF). Il s'engage également à renforcer les liens entre les opérateurs d'éducation aux médias, les médias de service public, les écoles, les organisations de jeunesse, les associations d'éducation permanente

FONCTION PUBLIQUE (pp.74-76)

Une relation politico-administrative harmonieuse et une administration renforcée

- Appuyer le rôle de la fonction publique en tant que haute administration au service de l'Etat, en privilégiant le travail direct des Ministres avec leurs administrations et en réduisant progressivement la taille des Cabinets
- Formaliser la relation politico-administrative par un contrat de confiance et de performance. Celui-ci comprendra, d'une part, des objectifs clairs, resserrés et réalistes et, d'autre part, des modalités de collaboration permettant un dialogue régulier et efficace afin d'éviter tout dysfonctionnement. Ce contrat fera l'objet d'une évaluation annuelle quant à l'atteinte des objectifs
- Optimiser la structure de l'administration par le renforcement de services de support transversaux
- Analyser par les fonctionnaires généraux dirigeants de l'ensemble des services offerts aux citoyens et l'ensemble des missions de chaque département et direction afin de les prioriser et, le cas échéant, d'en arrêter l'exercice avec des potentielles réaffectations de membres du personnel
- Réaliser un cadastre des ressources humaines des services du Gouvernement et des organismes publics sera réalisé afin de pouvoir monitorer en continu les coûts de personnel de l'administration

Une administration moderne, efficiente, harmonisée et attractive

- Réformer le code de la fonction publique pour le rendre plus agile
- Les futurs engagements prendront la forme de contrats à durée indéterminée afin de mettre fin progressivement au régime statutaire dans la fonction publique, à l'exception des fonctions d'autorité. Les statutaires actuellement en fonction conserveront leur nomination et droits acquis en matière de pension et de rémunération mais seront soumis aux nouvelles règles en matière d'organisation et de fonctionnement
- Adopter un nouveau cadre réglementaire modifiant et simplifiant les textes actuels. Il mettra sur un pied d'égalité l'ensemble des membres du personnel. Possibilités de mobilité interne et externe seront développées pour tous les membres du personnel

Un management responsabilisé

- Réviser les procédures de désignation des hauts fonctionnaires (rangs 17 à 15) afin d'ouvrir plus largement l'accès à ces emplois à des candidats externes à la fonction publique
- Abandon de l'exigence de détention du Certificat de management public de l'Ecole d'administration pour les fonctions de management, évaluation du management plus régulière, fixation d'objectifs plus clairs

Une fonction publique neutre, inclusive et exemplaire

- Respecter 3% d'emploi des personnes en situation de handicap dans toutes les administrations publiques et tous les OIP.
- Attention particulière apportée à la transition climatique, politique d'achat public responsable (clauses sociales, éthiques, environnementales et circulaires), investir dans l'isolation des bâtiments et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie

RELATIONS INTERNATIONALES (pp.77-79)

Une politique francophone ambitieuse et impactante (ndlr : idem que DPR)

- Consolider l'articulation des politiques wallonnes et communautaires avec les politiques européennes
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs impliqués, en mobilisant des ressources humaines nécessaires et prioritaires au niveau de la Délégation générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI) auprès de l'UE et en pérennisant la présence de correspondants Europe dans tous les cabinets ministériels
- Renforcer le positionnement de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses acteurs dans le cadre des programmes de financement européen, de projets, de réseaux, d'alliances et de partenariats européens, particulièrement à destination des petites et moyennes entreprises et autres organismes concernés
- Dans le cadre des négociations du prochain cadre financier pluriannuel, défendre un niveau de contribution des Etats membres et un budget global ambitieux et réaliste, tout en prenant en considération les contraintes et défis budgétaires
- Meilleure articulation des services en charge de la gestion et du suivi des fonds européens avec pour objectif de garantir un maximum de cohérence et d'économie d'échelle
- Créer une équipe pluridisciplinaire de support/soutien aux subventions EU au sein du Ministère de la FWB, une agence unique au service de la mobilité des jeunes, des enseignants et formateurs, des chercheurs et des travailleurs, l'évolution des structures de gestion de la Coopération territoriale européenne.
- Réorganisation de l'Agence Fonds Social Européen en lien avec la révision de l'accord de coopération du 2 septembre 1998 entre les Gouvernements de la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF
- Privilégier les articulations possibles entre les investissements de la politique de Cohésion d'une part et la mise en œuvre des réformes d'autre part
- Maintenir une Politique de Cohésion via une gestion partagée et une gouvernance à plusieurs niveaux (approche territoriale basée sur le lieu) avec un budget à la hauteur des divers défis que la politique de cohésion continue de relever dans toutes les régions d'Europe sera une priorité à porter par la région et la communauté dans la mesure où l'on souhaite à la fois mettre en place des projets axés sur l'atteinte d'objectifs concrets en tenant compte des spécificités liées à la nature des investissements et des publics cibles. Une attention particulière devrait être accordée à la cohésion territoriale ainsi qu'à une politique urbaine ambitieuse

Un renforcement des synergies entre opérateurs pour mieux valoriser la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger

- Renforcer le rôle Wallonie-Bruxelles International (WBI), continuer à faire le faire évoluer comme l'unique point d'ancrage et l'ensemble de la politique internationale des trois entités (Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale), en étant une

administration moderne, performante et référente en matière de rayonnement et de représentation de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Renforcer l'unité autour de la défense, de l'illustration et de la promotion de notre langue française

Ouvrer pour que le français soit reconnu comme langue d'influence dans les sphères politiques et économiques internationales. Placer la langue française au coeur des débats et des politiques européennes, renforçant ainsi sa position au sein des institutions et des États membres de l'Union européenne

- Présenter, endéans la première année de la mandature, une note de politique internationale commune visant à définir les priorités des Gouvernements pour leur action internationale ainsi que les leviers à mobiliser